

L'enseignement agricole

Formations et métiers du vivant

L'enseignement agricole relève de la compétence du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il regroupe l'enseignement technique agricole (jusqu'au bac ou BTSA) et l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage.

Les domaines de formation sont variés :



Production agricole, forestière



Commercialisation des productions agroalimentaires



Industrie agroalimentaire et alimentation, industries liées à l'agriculture



Santé et protection animale et végétale, hygiène, qualité et sécurité de l'alimentation



Aménagement, développement, gestion et protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage



Service aux personnes et aux territoires

20

ÉTABLISSEMENTS
3 publics
17 privés

19

CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS
6 publics
13 privés

10

CENTRES DÉLIVRANT DES HEURES DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
4 publics
6 privés

4

ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE

3 établissements publics d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager

+ 1 établissement du dispositif national d'appui



4

EXPLOITATIONS AGRICOLES dans les établissements publics

2

ATELIERS TECHNOLOGIQUES ET CENTRES ÉQUESTRES

500

HECTARES CULTIVÉS dont 56% certifiés agriculture biologique



47%

DE FILLES

53%

DE GARÇONS



2940
ÉLÈVES

2513
APPRENTIS



81%
DE RÉUSSITE
AUX EXAMENS

3109
ÉTUDIANTS

347 693
D'HEURES
STAGIAIRES

Juin 2023, tous diplômes confoncus du CAP au BTSA.
Source : Système d'information des examens de l'enseignement agricole

Enseignement agricole en Île-de-France